



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

I. Le cadre général

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année par la collectivité, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire et intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le compte administratif 2020 est voté le 17 mai 2021 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte administratif de la commune.

II. La section de fonctionnement

a) Éléments préliminaires

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, concessions cimetière, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux participations versées par les autres collectivités et les partenaires.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le résultat de l'exercice. Ce dernier cumulé avec le résultat antérieur (de N-1) détermine l'autofinancement disponible, c'est-à-dire la

capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
OBJET	REALISE 2020	OBJET	REALISE 2020
Charges générales (011)	176 448,76€	Produits des services (70)	171 633,95€
Charges de personnel (012)	423 077,56€	Impôts et taxes (73)	539 277,87€
FPIC (014)	0€	Dotations et participations	527 760,43€
Subventions et participations	140 168,51€	Produits de gestion courante (75)	41 077,31€
Frais financiers (66)	26 431,96€	Atténuation de charges (013)	9 094,03€
Charges exceptionnelles (67)	0€	Produits exceptionnels (77)	44 694,05€
Opérations d'ordre	42 551,00€	Travaux en régie (722)	39 585,85€
DEPENSES TOTALES	808 677,79€	RECETTES TOTALES	1 373 123,49€

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

- Taxe d'habitation (TH) 7,65%
- Foncier bâti (FB) 11,70 %
- Foncier non bâti (FNB) 85,21%

Les taux des taxes directes locales sont identiques à ceux de 2019.

III. La section d'investissement

a) Éléments préliminaires

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Elle regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
OBJET	REALISE 2020	OBJET	REALISE 2020
Participation électrification rurale	14 811,74€		
Rbsmt Capital de la dette	75 900,31€	Dotations, fonds divers	637 974,41€
Subventions d'équipement versées	195 275,00€		
Immobilisations corporelles	224 129,74€	Les subventions perçues	57 768,21€
Immobilisations en cours	368 018,29€	Cautions	280,00€
Opérations d'ordre	39 585,85€	Opérations d'ordre	137 978,02€
DEPENSES TOTALES	1 013 147,95€	RECETTES TOTALES	834 000,64€

c) Les principales opérations d'investissement réalisées en 2020

- Construction de l'Espace Séraphin Gimbert
- Place des Anciens Combattants
- Goudronnage les Audiberts
- Achat épareuse

d) Les recettes d'investissement

- Le FCTVA : 280 239,00€.
- La Taxe d'aménagement : 57 587,41€.
- Les Excédents de financement capitalisés (l'autofinancement): 300 000,00€.
- Les subventions reçues : 57 768,21€.

III. Les résultats de l'exercice 2020

Le résultat de l'exercice 2020 est défini comme la différence entre les recettes et les dépenses de chaque section.

a) La section de Fonctionnement

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 564 445,70€.

Recettes 2020	1 373 123,49€
Dépenses 2020	808 677,79€
Résultat 2020	564 445,70€

b) La section d'Investissement

Le résultat de la section d'Investissement est déficitaire de 179 147,31€.

Recettes 2019	834 000,64€
Dépenses 2019	1 013 147,95€
Résultat 2018	- 179 147,31€

c) Le résultat global

Le résultat global de l'exercice 2020 intègre les deux éléments suivants :

- Les Restes à Réaliser (RAR) 2020 reportés sur 2021. Il s'agit des crédits engagés en Investissement,
- Les résultats de l'exercice antérieur (2019) de chaque section.

Les tableaux ci-après récapitulent les données et détermine le résultat global de clôture :

La Section d'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2019	29 961,71 €
Résultat de l'exercice 2020	- 179 147,31€
RESULTAT DE CLOTURE	- 149 185,60€
Les RAR en dépenses	209 313,90€
Les RAR en recettes	47 524,88€
Solde des RAR	- 161 789,02 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	- 310 974,62 €

La Section de FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2019 reporté	231 825,16€
Résultat de l'exercice 2020	564 445,70€
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	796 270,86€